

*Dépôt de mes réflexions*

**Commission parlementaire  
sur la question de mourir dans  
la dignité**

André Pelletier  
Baie-Comeau

# *Le suicide assisté*

## *Jamais au nom de la vie*

Me voici, aujourd'hui, devant vous, pour apporter ma contribution à l'évolution de notre société québécoise quant au droit de mourir dans la dignité.

J'ai visionné plusieurs séances de travail de la commission et j'ai vu de nombreuses personnes bien nanties en connaissances socio-juridico-communautaires se présenter devant vous et vous faire part de leur savoir, de leurs intérêts, de leurs préoccupations, de leurs appréhensions.

Depuis que vous êtes en chemin sur les routes du Québec à bord de la commission parlementaire sur le droit de mourir dans la dignité, vous avez rencontré, entendu maintes histoires vécues. Vous avez écouté des théoriciens, des praticiens.

À travers les diverses professions, les divers groupes d'intervenants, vous avez été invités à dire les vraies choses à faire, à utiliser les bons mots, à dicter les bons comportements à privilégier pour qu'en fin de vie terrestre nous puissions quitter la planète dans la dignité. Votre pèlerinage devrait vous permettre d'atterrir bientôt et de recommander à vos collègues législateurs les balises à proposer entre autres aux intervenants en droit d'assister les personnes en fin de vie.

Votre tâche est colossale et votre responsabilité couvre un champ très étendu au niveau du savoir être et du savoir-faire.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Le point de vue que j'aborde aujourd'hui est vital et, me semble-t-il, non traité à ce jour, devant la commission sur le droit de mourir dans la dignité.

L'appellation de suicide assisté, largement véhiculée ces temps-ci, n'est définitivement pas appropriée. Il nous faut en comprendre toutes les implications futures et nous devons en prendre conscience dès maintenant.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Depuis plus de 40 ans, je m'implique à fond, en région Côte-nord et j'ai reçu en 1987, une reconnaissance provinciale de la part de l'Association Québécoise de Suicidologie pour avoir notamment rencontré des étudiants dans des écoles, organisé de la formation en collaboration avec le Centre de prévention du suicide de Québec. En 2009 j'ai été reçu de l'Ordre du Mérite Nord-Côtier. En 2010, j'ai reçu le prix Hommage bénévolat-Québec et la médaille de l'Assemblée nationale et j'ai été accueilli à l'Assemblée nationale. Mon cheminement comme conseiller auprès du tribunal de la jeunesse, durant près de 25 ans, et mon implication comme bénévole m'ont appris à choisir les bons termes, les bons mots. Vous conviendrez avec moi que les mots choisis sont importants. Autrement, on ne se comprend pas. On interprète ce qui se dit. Bref, tout s'en va de travers.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Je précise ici que je suis tout à fait d'accord pour donner à un être en pleine possession de ses moyens, avec l'assistance de personnes compétentes en semblable matière, le pouvoir, le droit de dire : je ne veux plus souffrir. La médecine ne m'accordant aucune possibilité de guérir, étant assuré de souffrances interminables qui mettront également dans l'embarras les êtres aimés dans mon entourage, je veux que l'on m'aide à mourir.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Vous êtes chacun, chacune, un intervenant, une intervenante en prévention, en intervention, en accompagnement de personnes vivant la problématique du suicide. Vous bénéficiez de la formation appropriée. Vous êtes compétents, expérimenté, aguerris.

Cela fait plus de deux, voire trois heures que vous accompagnez une personne, que vous cherchez à trouver une solution alternative, une mesure de rechange, pour installer en elle une lueur d'espoir, un regain de vie.

Vous êtes fatigué, épuisé. Vous vous remettez même en question à certains moments. Vous avez utilisé au maximum votre expertise. Vous ne pouvez recevoir de l'aide de personne. Vous êtes mal à l'aise. Vous cherchez une issue et vous vous dites : ... que faire? ...

Vous changez alors de registre et vous vous apprêtez à offrir à la personne en détresse, en processus de suicide, une solution alternative celle du suicide assisté. La loi vous le permet maintenant.

Trouvez-vous cela exagéré? Trouvez-vous cela ridicule?

Quels seront les paramètres pour poser les bons gestes? Que précisera la loi?

Après avoir cheminé à travers cette simulation, persistez-vous encore à parler de suicide assisté? Je suis tenté de dire : comme société nous avons et nous aurons un grave problème non résolu.

On me dira : ... à peu près tout le monde parle de suicide assisté. On en parle dans les lois de certains pays ... Et puis après! Il n'est pas nécessaire de répéter les erreurs des autres. Il n'est pas nécessaire d'utiliser des mots et des expressions non appropriées.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

J'aurai été l'un des seuls à réclamer un remue-méninge, à insister auprès de vous, mesdames, messieurs les législateurs, de ne plus jamais utiliser l'expression de suicide assisté et je me dirai : J'ai voulu faire évoluer le débat.

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

En terminant, j'ai une invitation très importante à vous faire.

À ce que je sache, à ce jour, vous avez reçu et entendu des adultes à votre commission parlementaire. Aucun jeune de 12, 14, 16, 18, 20 ans n'est venu s'exprimer.

Pensons que dans 10 ans, 20 ans, ce seront eux les intervenants qui nous aiderons à mourir dans la dignité. Posons donc un regard tout neuf sur un futur rapproché.

Je vous invite donc à associer les centres d'intervention et de prévention du suicide, les maisons des jeunes et les directions de la protection de la jeunesse, à travers le Québec pour recevoir et entendre de façon appropriée ce que ces jeunes citoyens ont, eux aussi, à dire sur le sujet. Pensez qu'ils seront nos adultes, et qui sait, nos parlementaires, nos législateurs de demain.

Ne pas les mettre à contribution constituera une grave erreur, à mon point de vue.

Une récente étude des dossiers de jeunes sous la responsabilité de la DPJ révèle que près de 18 % parmi eux ont vécu la problématique du suicide au point de tenter de se suicider... Je suis très inquiet quand je pense à l'appellation de suicide assisté?

Je vous remercie de votre écoute au nom de la vie.

André Pelletier

Baie-Comeau

5 novembre 2010 texte révisé le 23 novembre 2010